

FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE – AVIS DE CONCOURS

Direction de l'administration générale et de la modernisation des services *Nomination*

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

*Direction de l'administration générale
et de la modernisation des services*

Sous-direction des ressources humaines

Bureau RH 4
chargé des corps communs
et des contractuels
et, pour l'administration centrale,
de la gestion des effectifs
et des rémunérations

Arrêté du 11 septembre 2012 portant nomination à la direction de l'administration générale et de la modernisation des services

NOR : ETSO1281258A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social,
Vu le décret n° 87-389 du 15 juin 1987 relatif à l'organisation des services de l'administration centrale ;
Vu le décret n° 90-665 du 30 juillet 1990 relatif à l'organisation de l'administration centrale du ministère du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle et du ministère de la solidarité, de la santé et de la protection sociale ;
Vu le décret n° 2012-774 du 24 mai 2012 relatif aux attributions du ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social ;
Vu l'arrêté du 25 octobre 2010 modifié relatif à l'organisation de la direction de l'administration générale et de la modernisation des services en sous-directions ;
Vu l'arrêté du 25 octobre 2010 modifié relatif à l'organisation de la direction de l'administration générale et de la modernisation des services en bureaux ;
Sur proposition du directeur de l'administration générale et de la modernisation des services,

Arrête :

Article 1^{er}

Mme BELLEC Magali, attachée d'administration des affaires sociales, est nommée adjointe au chef du bureau de la commande publique, de l'allocation des moyens et de la politique du voyage (LP2) à la direction de l'administration générale et de la modernisation des services à compter du 1^{er} septembre 2012.

Article 2

Le directeur de l'administration générale et de la modernisation des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Fait le 11 septembre 2012.

Pour le ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur
de l'administration centrale
et de la modernisation des services :
La sous-directrice des ressources humaines,
M.-F. LEMAÎTRE